



ARRÊTÉ
DE RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
AVENUE DU LÉON 51530 DIZY
DU 26/01/2026 AU 27/02/2026

Le Maire de Dizy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L.113-3 et L.141-10 relatifs à la coordination des travaux ;
VU le Code de la route, notamment les articles R.417-10 et R.417-11 (signalisation et mesures de police) ;
VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8° partie) approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 ;
Vu la demande du 06 janvier 2026 de CHAMPAGNE TP représentée par M. BUYCK exerçant 4/6 rue de Tonneliers 51530 CORMONTREUIL, nécessitant des travaux de renouvellement du réseau HTA, à partir du 67 Avenue du Léon et jusqu'à l'armoire électrique située dans l'angle de l'Avenue du Léon/rue Paul FORT, du 26 janvier 2026 jusqu'au 27 février 2026 ;
Considérant afin d'assurer la sécurité des intervenants et la bonne exécution des travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : CHAMPAGNE TP est autorisée à réaliser à partir du 67 Avenue du Léon et ce jusqu'à l'armoire électrique située à l'angle de l'Avenue du Léon/rue Paul FORT 51530 DIZY, pour des travaux de renouvellement du réseau HTA pour Enedis, à partir du 26 janvier 2026 jusqu'au 27 février 2026.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit aux véhicules des deux côtés sur la zone précitée, 24h/24h, pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : La circulation sera alternée par des feux tricolores et le cheminement des piétons sera dévié par des panneaux. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

Article 4 : Une mise en place de la signalisation temporaire conforme à l'instruction interministérielle (signalisation verticale, cônes, barrières ...) sera réalisée sur toute la longueur du chantier par la société.

Article 5 : La société en charge des travaux est responsable de la sécurité, de l'installation, de l'entretien et de la conformité de la signalisation. Elle prend en charge toute vigilance et adaptation selon l'évolution du chantier.

.../...

.../...

Article 6 : Toute violation des dispositions du présent arrêté sera relevée et sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- CHAMPAGNE TP

Fait à DIZY, le 12 janvier 2026

M. le Maire



Antoine CHIQUET



DEMANDE DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Date de la demande: mardi 6 janvier 2026

Entreprise: Champagne TP - M. BUYCK 4/6 Rue des Tonneliers 51350, Cormontreuil	Tél: 03 26 50 12 12 Mail: pbuyck@champagne-tp.fr	Mobile: 06 87 80 31 69	Fax: 03 26 50 18 32
---	---	------------------------	---------------------

Maître d'ouvrage: Mme SIGOILLOT SOCIETE: ENEDIS 2 rue Saint Charles 51100 Reims	Tél: 03 26 04 93 29 Mail: alexandra.sigoillot@enedis.fr	Mobile: 06 22 48 72 35	Fax: 03 26 04 93 17
---	--	------------------------	---------------------

TRAVAUX - RUES CONCERNEES :
DIZY - AVENUE DU LEON

COMPLEMENTES D'INFORMATIONS:

Numéro de dossier:

RAC-24-26ENDR4OET - DA23/036562

DATES D'INTERVENTIONS:

26/01/2026

au

27/02/2026

TYPE DE TRAVAUX:

- | | | |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> ENEDIS | <input type="checkbox"/> GRDF | <input type="checkbox"/> ORANGE |
| <input type="checkbox"/> BOUCLE LOCALE | <input type="checkbox"/> ECLAIRAGE PUBLIC | <input type="checkbox"/> FIBRE OPTIQUE |
| <input type="checkbox"/> EAU POTABLE | <input type="checkbox"/> ASSAINISSEMENT | <input type="checkbox"/> VOIRIE |
| <input type="checkbox"/> AUTRE: | | |

NATURE DES TRAVAUX:

TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RESEAU HTA

- | | | |
|---|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Sur chaussée | <input type="checkbox"/> Sur trottoir | <input checked="" type="checkbox"/> Sur chaussée et trottoir |
| <input type="checkbox"/> En espace vert | | |

PRESCRIPTIONS DEMANDEES:

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> La vitesse est limitée à 30 km/h | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Le stationnement est interdit, précisez: | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Des deux côtés | <input type="checkbox"/> Côté pair | <input type="checkbox"/> Côté impair |
| <input type="checkbox"/> La rue pourra être fermée pour une durée maximale d'une heure suivant l'avancement des travaux | | |
| <input type="checkbox"/> La circulation est interdite | <input type="checkbox"/> Sauf pour les riverains | |
| <input type="checkbox"/> La rue est mise en impasse et en double sens de circulation | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Une voie de circulation est supprimée au droit du chantier | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> La circulation est alternée, précisez: | | |
| <input type="checkbox"/> Par panneaux sens de priorité | <input checked="" type="checkbox"/> Par feux tricolores | <input type="checkbox"/> Par homme trafic |
| <input type="checkbox"/> La piste cyclable est supprimée au droit du chantier | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Le cheminement des piétons est: | <input type="checkbox"/> Maintenu | <input checked="" type="checkbox"/> Dévié par panneaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> L'accessibilité des secours et des services est: | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Maintenu | <input type="checkbox"/> Non maintenue | |

AUTRES DEMANDES PARTICULIERES:

-
- The image is an aerial photograph of a residential neighborhood. A section of 'Av. du Léon' is highlighted in red, indicating a construction site. The text is oriented vertically along this red section. The surrounding area shows houses, trees, and other streets like 'Rue Paul Fort', 'All. des Colchiques', and 'Rue Jules Verne'. The text is in a bold, red, sans-serif font.
- EN PRISE CHANTIER:
 - INTERDICTION DE STATIONNER
 - DÉVIATION DES PIÉTONS SUR TROTTOIR OPPOSÉ
 - UNE VOIE DE CIRCULATION SUPPRIMÉE
 - ALTERNATIF PAR FEUX TRICOLORES